

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 80/243 du 26/05/80 /MJT-SGTFP-DFP-SCALM, 2105.  
Mettant fin au détachement auprès de l'Union Congolaise des Banques (U.C.B.) de Monsieur DANDOU BIBIMBOU Abel, Administrateur des SAF de 7° échelon.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut

Général des fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut Général des fonctionnaires;

D.B. (/u l'arrêté n° 6691/MTPSI/DGT-DCGPCE du 27 Octobre 1975 portant détachement auprès de l'Union Congolaise des Banques (U.C.B.) de l'intéressé;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 79-155 du 4.4.1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

D.C.F. (/u la demande de l'intéressé en date du 16 Octobre 1979;  
(/u la note de service n° 435/UMNG-SG-DPAAD du 12 Octobre 1979; (/u le décret n° 79/706 du 30/12/1979 portant modification des Membres du Conseil des Ministres;

DECRETE :

ARTICLE 1er : Il est mis fin au détachement auprès de l'Union Congolaise des Banques (U.C.B.) de Monsieur DANDOU-BIBIMBOU Abel, Administrateur des SAF de 7° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF.

S.G.F.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de cessation de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

BRAZZAVILLE, LE 26 Mai 1980

Le Ministre de l'Education Nationale

Ant. NDINGA-OBA.

Colonel Louis SYLVEIN GOMA.

Le Ministre du Travail et de la Justice, Garde des Sceaux

Le Ministre des Finances

Victor TAMBA-TAMBA.

Henri L O-P E-S.

AMPLIATIONS :

DGTFP-DFP.	3	D.B.	3
D.C.F.	2	MINI EDUC.N.	2
U.C.B.	2	U.M.NGOUABI	2
DOSSIER	3	INTERESSE	1
SGCM/BC	3		